



Midi-Pyrénées



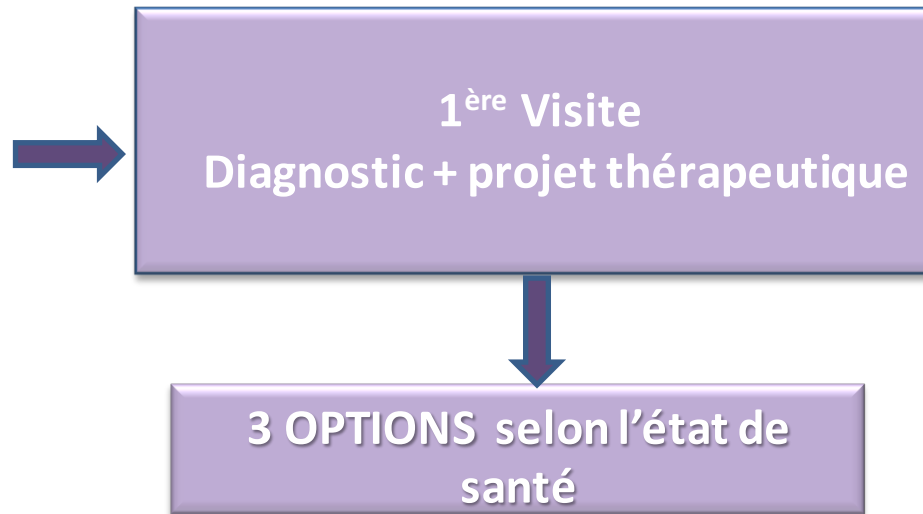
**est une association
composée
de Chirurgiens-dentistes libéraux,
de la Région Midi-Pyrénées
dont la démarche
est
de promouvoir l'accès aux soins
et la prise en charge bucco-dentaire
des personnes âgées dépendantes.**



L'association
grâce au soutien des instances,
CRO, ARS, CPAM,
s'est développée
sur les départements
de l'**Ariège**, de la **Haute-Garonne**, du
Gers, du **Lot** et du **Tarn et Garonne**.

Projet Régional.

Sur Appel du coordinateur de Domident , de l'EHPAD du patient, de la famille, du médecin .



1) Les soins peuvent être réalisés dans un cabinet dentaire

Acheminement du patient avec VSL, Ambulance, ou moyen personnel.

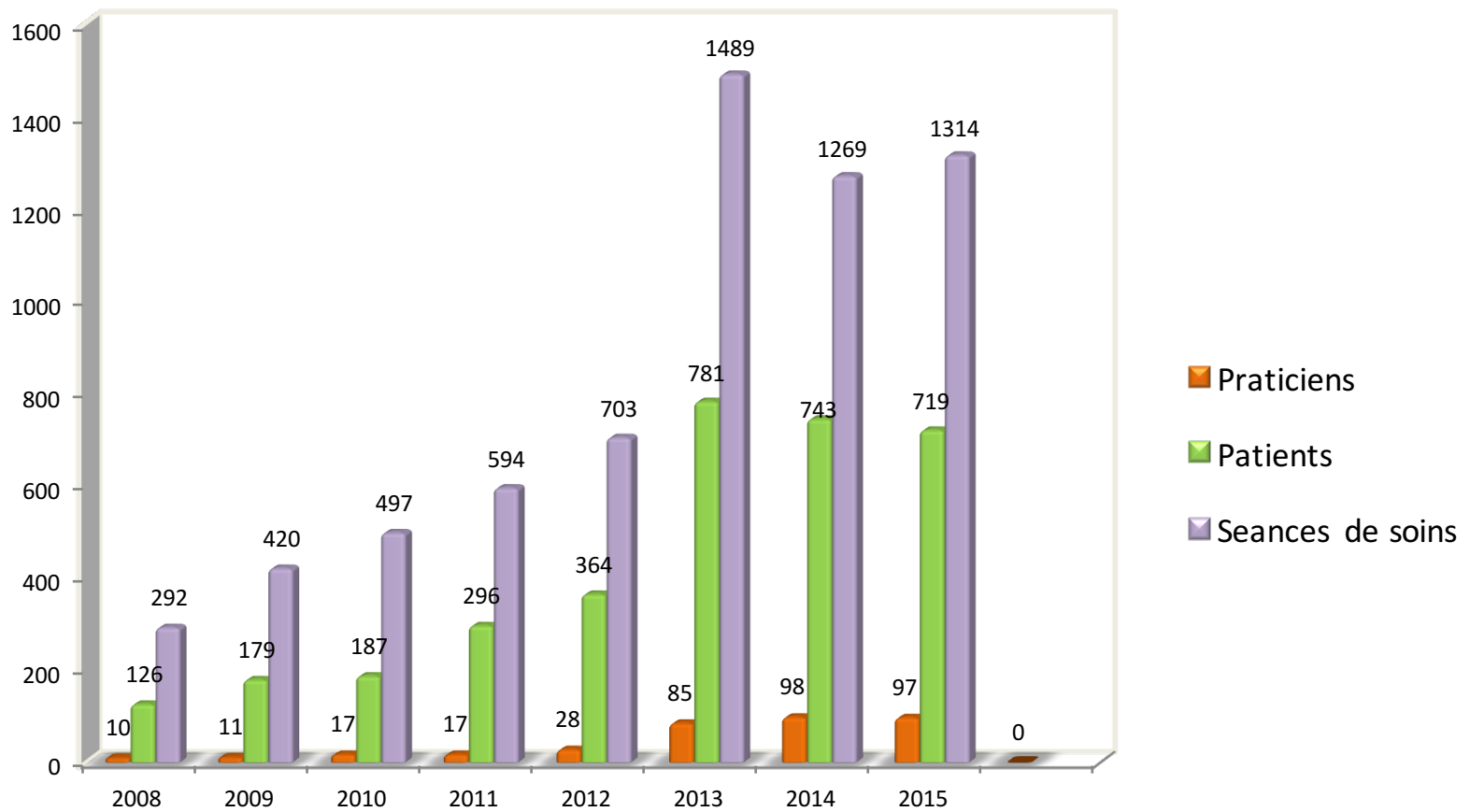
2) Les soins doivent être réalisés au domicile ou en Ehpad

A défaut de cabinet dentaire dans l'établissement, l'association met à la disposition de ses adhérents, des mallettes de soin et de prothèse.

3) Les soins nécessitent une intervention spécialisée (milieu hospitalier)

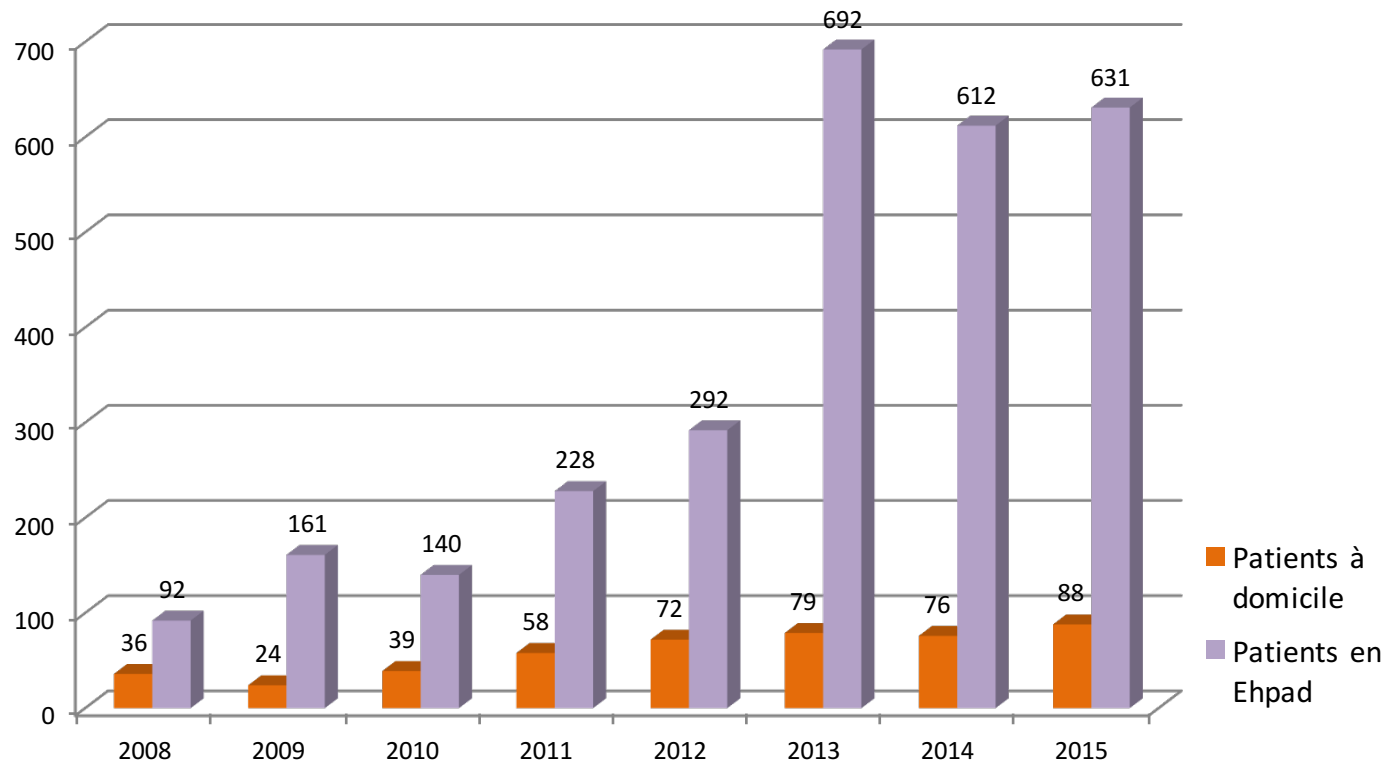
Acheminement du patient par VSL, Ambulance vers le plateau technique (Pôle gériatrie, Hôpital Garonne) pour une hospitalisation ambulatoire.

Aspect quantitatif de la prise en charge



14 avril 2016

Site d'intervention



14 avril 2016

Statistiques 2015

- L'association compte plus de 100 Chirurgiens-dentistes adhérents.
- 92 établissements d'hébergement visités par Domident, totalisant 7000 résidents.
- Suite au dépistage de l'UFSBD, 35% des résidents nécessitent des soins dentaires:
 - Certains seront orientés vers un cabinet de ville
 - D'autres ne pouvant se déplacer, seront soignés par l'association sur leur lieu de vie.
- Domident aura soigné plus de 700 patients dont 600 en établissement
- Le ratio est de 12 % à domicile et 88% en EHPAD
- 1314 séances de soins à domicile ou en institution.



Moyens

- Une charte d'adhésion au réseau
- Une convention rédigée par le Conseil de l'Ordre signée entre les praticiens et les établissements médico-sociaux
- La mise à disposition de malles de soins
- Une indemnité de déplacement de 50€ lors de la première visite
- Un site web: **domident.fr** à destination des patients et des chirurgiens dentistes, visité 1000 fois depuis sa mise en ligne en Septembre 2015.



La profession ne peut ignorer ce réel problème de santé publique qu'est la prise en charge des soins bucco-dentaires des personnes en situation de dépendance.

Domident est un des acteurs de cette prise de conscience.

Brigitte Pince-Rochet